



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 63  
DU 24 juillet 2019**

**Présents :**

**ARTAUX Laurence, BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard, MILLET Catherine ; SALVI Thierry**

**Absents excusés :**

**DUCROUX Séverine à JACOULET Bernard  
JEANGIRARD Sylvie  
MENETRIER Nathalie  
MUSIAUX Marie Pierre**

**Absents :**

**BELFORT Dominique  
BONVALOT Pascal**

**Secrétaire de séance :** Laurence Artaux

**La séance est ouverte à 20h00**

Le maire présente, aux conseillers municipaux, le compte rendu du dernier conseil municipal. Il est accepté à l'unanimité.

**Agence Postale**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a eu des contacts avec les responsables de La Poste et que l'activité postale est en diminution. De ce fait, La Poste a proposé à la commune l'aménagement d'une Agence Postale dans un local communal. Cette activité et sa gestion pourrait rejoindre les missions de l'association Objectif Emploi MSAP qui doit être installée au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie. Le maire précise aussi que les deux services cités ci-dessus seraient sous la responsabilité de la personne responsable de la MSAP Objectif Emploi.

Si une agence postale devait être accueillie au 2<sup>ème</sup> étage, il faudrait, par conséquent, réfléchir à l'agencement des locaux et aux horaires d'ouverture.

Il précise aussi que l'ADS (service d'urbanisme instructeur des autorisations du droit des sols) sera installé dans ces mêmes locaux. Ainsi, si d'autres services envisageaient d'assurer une permanence au 2<sup>ème</sup> étage, il serait facile de partager un bureau.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'accueil d'une agence postale au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable.

**ASIGEO**

Le maire rappelle que le logiciel est indispensable à la gestion communale au niveau du cadastre mais aussi au niveau du suivi des réseaux de l'eau potable ou de l'assainissement ou encore de la forêt.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable de renouveler ce contrat d'un montant de 706 euros hors taxe pour 1 an.

**Services techniques de la commune.**

Le maire fait part des difficultés rencontrées dans l'organisation du fonctionnement des services techniques de la commune. Beaucoup trop de demandes d'intervention ne sont formulées que verbalement, aussi, il demande à l'ensemble des membres du conseil municipal de les faire remonter par mail afin de réfléchir à une nouvelle organisation et afin de gérer cette activité plus efficacement.

Il précise aussi qu'une réorganisation sera présentée au mois de septembre en présence des employés municipaux.

**La séance est levée à 20h50**

<p style="text-align: center;"><b>Prochaine réunion</b> <b>Vendredi 20 septembre 2019 à 20h30</b></p>
---